laume Ier est riche; un seul homme, le banquier Kohn sait le chiffre exact de sa fortune. En évaluant ses revenus personnels à dix-huit millions, on ne se tromperait guère. L'Empereur veut être tenu au courant de la plus minime dépense. Le personnel du palais est très restreint et composé de vétérans, peu difficiles. Les appointements de la plus haute charge de la cour s'élèvent à trente mille francs. Les intendants sont constamment sur le qui-vive; leur bête noire est un trio de maîtres-cuisiniers français imposés par le bon goût de l'Impératrice, et qui passent pour faire fortune avec une désinvolture par trop aristocratique. Les traits de parcimonie abondent; à être racontés, ils n'auraient que le tort de paraître grotesquement invraisemblables.

Le cabinet de travail du souverain est encombré de souvenirs militaires ou de famille. Sur la table, un bouquet de bluets toujours renouvelé; dans un coin, des drapeaux. A Berlin, l'Empereur ne quitte jamais son uniforme de général. C'est ainsi qu'il se montre, avec la croix « Pour le Mérite » au cou, chaque jour à midi, à sa fenêtre, quand la garde passe, musique en tête. Le soir, on descend sur cette fenêtre un rideau, à travers lequel on peut apercevoir encore le front penché de l'Empereur travaillant à la lueur d'une humble lampe; et des groupes stationnent, attendris, sous l'œil des sergents de ville qui gardent le palais.

Seuls, l'Empereur et l'Impératrice avec ses camévistes, logent au palais. L'Empereur est dans son cabinet de travail à paperasser, l'Impératrice est en haut avec ses femmes. Le palais est sans animation, comme inhabité, surtout l'après-midi et le soir. Le matin, le rez-de-chaussée est un peu égayé par les voix, les bruits d'éperons. Dès une heure, tout retombe dans le silence. Les valets jouent, feuilletent de vieux illustrés, bâillent, quelquefois même désertent le vestibule; il y a vraiment des moments où l'on pourrait entrer au palais comme dans un moulin.

L'Empereur et l'Impératrice vivent aussi séparément que possible à Berlin, et, l'été, s'arrangent pour ne pas se trouver ensemble. Ils prennent leurs repas séparément, font séparément leur promenade, ne se montrent jamais ensemble en public. Le soir, vers onze heures, quand l'Impératrice, entre les mains de ses camévistes, lit le *Figaro*, l'Empereur monte un instant. Ces camévistes lui sont de vieilles amies qui portent en breloque les grains de plomb extraits de sa blessure après l'attentat de 1878 : l'une d'elles, même — la plus âgée — fut seule, avec une dame d'honneur, à l'accompagner dans sa fuite en 1848. Le souverain cause un instant, familièrement, de la soirée à l'Opéra, des audiences de la journée, de ce qu'on a dit au thé, etc. Sa bonne humeur est inaltérable, paraît-il, et il cède toujours doucement devant l'inaltérable mauvaise humeur de nerfs de l'Impératrice, comme il cédait autrefois devant ses grandes colères, en se contentant de murmurer :

— « Ce n'est rien, c'est le sang russe qui remonte » (le sang de l'empereur Paul de Russie).

Le matin, c'est l'Impératrice qui, vers dix heures, descend rendre visite à l'Empereur. C'est en général le seul moment où les deux Majestés se parlent sans témoins. Assurément, la politique ne fait guère les frais de la conversation. L'Impératrice, qui a renoncé à s'immiscer dans la direction des affaires, surtout des affaires religieuses — et y a si bien renoncé qu'elle s'est même réconciliée avec son vieil ennemi le prince de Bismarck — l'Impératrice se contente aujourd'hui, comme un simple particulier, d'être tenue au courant par les télégrammes de Wolf et par les résumés du *Temps* et des *Débats* (ces derniers même lui exposent, paraît-il, plus clairement les affaires allemandes, que ne le fait la *Gazette de Cologne*). Ce dont on cause plutôt, c'est de tel mariage dans la famille, ou à côté, de telle audience prochaine et très délicate, du prochain bal, etc. Ce dont on cause surtout, c'est du singulier état de choses existant entre les deux souverains et la maison du prince héritier et de l'attitude à tenir aujourd'hui, demain, dans les moindres occasions.

C'est là, en effet, le sujet capital des conversations dans les deux palais. De plus en plus, on sent que l'heure va sonner, où les uns prendront les places des autres. L'Empereur sait que ses meilleurs serviteurs seront peut-être tenus en disgrâce et que son œuvre sera peut-être gâtée. L'Impératrice se dit que, veuve, la vie à Berlin et même en Allemagne lui sera impossible par la nouvelle souveraine, cette étrangère aux goûts tout moderne dont l'influence lui a déjà enlevé l'affection et le respect de son fils, et elle parle depuis longtemps de se retirer à Rome.

Au palais du prince héritier, l'exaspération grandit tous les jours. Le prince vieillit dans l'inaction, son père est trop jaloux de son pouvoir pour lui abandonner la moindre part aux affaires militaires ou civiles. Mais les causes du désaccord sont complexes. L'autorité du chef de famille est chez les Hohenzollern un principe sacré et qui peut être poussé aux dernières rigueurs. A cinquante ans encore, le souverain actuel n'était que prince royal et devait se plier, avec la princesse sa femme, aux caprices et aux rigueurs souvent séniles du roi, et ce roi n'était que son frère. A leur tour, l'Empereur et l'Impératrice usent aujourd'hui de leur autorité envers le prince héritier, et surtout envers la princesse, sa femme, avec une rigueur parfois invraisemblable. Le prince ne peut faire un pas, une dépense, sans consulter son père, et on lui fait sentir durement cette dépendance.

La princesse impériale ne peut choisir une dame d'honneur pour elle ou une gouvernante pour les princesses ses filles, ne peut voyager, ne peut se faire accompagner en voyage par telle dame, ne peut laisser figurer ses filles à telle fête ou à telle vente de charité, sans l'assentiment de sa belle-mère et souvent insultante belle-mère. D'autre part, le prince héritier n'est pas en bons termes avec son fils le prince Guillaume, qui lui a pris la popularité dans l'armée, en étalant son culte pour l'Empereur. Cela suffit pour que les deux vieux souverains gâtent leur petit-fils et sa maison, ostensiblement. Le résultat de tout cela est une suite de coups d'épingle, d'avanies étalées même devant le public, des bals de cour; et la fin de tout cela est aisée à deviner.

Déjà quelques habiles louvoient et s'apprêtent à se trouver du côté du manche au jour du balayage. Au fond, ce fameux jour du balayage sera peut-être très anodin; la nature ondoyante du futur souverain n'a guère permis jusqu'ici que des conjectures, en politique extérieure ou intérieure comme en fait de vie de cour. Seuls, les peintres peuvent être sûrs que pour eux ce changement de règne sera un changement de régime artistique, ce dont le besoin ne se fait pas peu sentir à Berlin.

∴

Quel est le caractère de l'Empereur? Quand on pose cette question à quelque familier de la cour, surtout à une femme, la réponse ne varie guère : L'Empereur est *goldtich*, il est « d'or. » Et c'est en effet le mot qui vous vient à vous-même étranger, au seul son de la voix du souverain, devant ses manières affables et pleines de noblesse, devant les traits de sincérité qu'on raconte de lui.

Mais ce n'est là, si l'on peut dire, qu'une « seconde manière » chez le monarque. Les intimes qui vivent depuis cinquante ans à la cour lui ont connu une « première manière » bien différente. Le prince digne, correct, détestant les familiarités, ne réservant pas à la seule armée son respect sinon son intérêt, écoutant volontiers parler, ne tranchant sur aucun sujet, évitant tout ce qui pourrait être pris pour des mots historiques, le souverain que nous voyons aujourd'hui, a été façonné d'abord par la princesse Augusta, femme supérieure et tout à l'idéal qu'elle se fait de son rang, ensuite pour le caractère, providentiel et sacré par lui, des événements soudains dont il s'est vu, au déclin de sa vie, choisi pour l'instrument mystérieux.

Le prince royal d'autrefois, avec ses avanies de beau militaire, avec ses facultés qui le confinaient dans la pure étude pratique de l'armée, semblait n'avoir d'autre but que de mériter le sobriquet, qu'on lui donnait ouvertement, de *unter offizier* : — sous-officier, être un vrai sous-officier prussien, fier de sa moustache, mangeur de cœurs, méprisant l'Université, livres, musique, beaux-arts, tout, en dehors de l'uniforme et de la parade, et avec cela, tranchant sur tout. La princesse Augusta, d'origine russe, élevée à Weimar dans la société de Goethe, élevée dans l'admiration du grand siècle français et qui, encore aujourd'hui, à soixante-quinze ans, repasse presque chaque matin son recueil de locutions élégantes françaises, la princesse obligea le sous-officier à suivre a ses côtés, trois fois par semaine, un cours de littérature qu'un professeur venait leur faire au Palais; elle l'obligea à meubler sa conversation, à réformer ses manières, à ne provoquer ni tolérer les familiarités, à ménager ses poignées de main, etc.

Le sous-officier était né bon et docile, il fit ce qu'il put. Il s'était marié par raison d'État : on lui rendit vite la liberté, tout en gardant l'influence. L'Empereur a toujours conservé pour l'Impératrice le plus humble respect; l'Impératrice est toujours demeurée pour lui un être à part, d'une autre race, dont les nerfs supérieurs ne souffrent pas la contrariété, dont il faut même respecter les goûts et les manières manifestement anti-allemands.

Ce n'est pas seulement à Paris que la santé de l'Empereur donne lieu à de fausses alertes. Chaque hiver, à Berlin, il arrive au moins une fois qu'on assiège les magasins de deuil, soudain, sur un mot. L'Empereur passe rarement une semaine sans s'évanouir de faiblesse, et parfois cela arrive plusieurs soirs de suite. C'est la fin, pense-t-on. Le lendemain, il n'y paraît rien; au contraire, et le souverain reçoit son monde, se montre à sa fenêtre et sourit à son peuple. Et c'est ainsi depuis six ans, sans changements sensibles. Un médecin de la cour disait : C'est l'image de la parfaite santé jusqu'au prochain coup de vent. »

Le jour de la fête du souverain, le 22 mars approche. Dîners, réceptions, harangues, soirée, spectacle, le souverain supportera tout, debout, avec son sourire sous sa vieille moustache blanche en croc. Et, le lendemain, il se lèvera à neuf heures, et reprendra le train de sa vie ordinaire. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse, — jusqu'au prochain coup de vent. Ainsi, de la paix européenne.

JEAN VIRS.

NOUVELLES MILITAIRES

Revue d'appel des hommes à la disposition. — Ainsi que nous l'avons annoncé la revue d'appel des hommes à la disposition (classes de 1882 et 1883), et des hommes des services auxiliaires (classe de 1874 1878, 1882 et 1884) s'effectuera au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1886, à l'heure indiquée dans le placard spécial envoyé dans toutes les communes.

Tous les hommes soumis à la revue, et qui seront présents dans les communes du canton, sont tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, *sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.*

La catégorie des hommes à la disposition qui sont convoqués, comprend, pour les classes de 1882 et 1883 seulement : 1° les jeunes gens dispensés de service d'activité en temps de paix par application de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872; 2° les jeunes gens dispensés à titre provisoire comme soutiens de famille (article 22 de la loi); 3° les jeunes gens laissés dans leurs foyers, ainsi que les militaires qui y ont été renvoyés en vertu de décisions ministérielles spéciales.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à cet appel.

En ce qui concerne les services ordinaires, ne sont convoqués que les hommes faisant partie des classes de 1874, 1878, 1880, 1882 et 1884.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Cavalcade du Congo. — On nous demande de reproduire la communication suivante que nous avons donnée il y a quelques jours :

« MM. Vaissier frères voulant rester absolument étrangers à tout ce qui concerne l'emploi du produit de la Cavalcade qu'ils organisent pour les dimanche 20 et lundi 21 courant, ont remis leurs pouvoirs à un comité de dix membres.

» Ce comité est chargé principalement de contrôler les opérations des quêteurs, de recevoir les sommes recueillies par eux et de procéder à la distribution de *tout* ce que la cavalcade aura produit.

» Ledit comité s'est réuni le 6 mars, il est composé de :

MM. Alfred Cardon, Alfred Cocheteux, Gervais Florin, J.-B. Doutreluingne, Constant Cléty, Adolphe Bernard, Julien Chatteleyn, Auguste Maliez, Gustave Ghestemme, César Truffaut.

» Après avoir étudié les moyens propres à assurer la stricte régularité dans toutes les opérations, le Comité a décidé que la totalité des sommes recueillies serait affectée à ce qui suit :

» 1° Don pour supplément à l'ordinaire des pensionnaires des Hospices et Hôpitaux, le 20 mars.

» 2° Distribution de pain et viande, par les soins du Bureau de Bienfaisance.

» 3° Supplément à l'ordinaire et vin aux pensionnaires des Petites Sœurs des Pauvres, le 20 mars.

» 4° Habillement d'enfants pauvres destinés à la première communion.

» 5° Secours à distribuer aux ouvriers sans travail avec le concours des présidents et secrétaires des chambres syndicales.

» 6° Dons aux Crèches de la ville.

» Distribution de secours aux familles nécessiteuses par les soins du Comité.

» L'importance des secours à affecter à chacun des articles et dessus sera déterminée ultérieurement.

» Pour le Comité, le Secrétaire,

» Alfred Cardon. »

— La cavalcade du Congo a été annoncée samedi soir par des salves d'artillerie.

L'église du Saint Sépulcre de Roubaix vient de s'enrichir d'un grand vitrail peint par M. Noël Lavergne, de Paris, d'après un dessin et sous la direction artistique de M. Claudius Lavergne, son père, qui l'a désigné pour être son successeur.

Ce vitrail, placé dans la fenêtre centrale haute du chœur, est consacré à « l'institution de l'Église » sujet connu dans l'iconographie chrétienne sous le titre de la « Tradition des Clefs ».

« *Tu es Petrus — Tibi dabo claves...* » tels sont les textes qui donnent, au bas de la verrière, l'explication de cette scène à la fois historique et mystique et qui motivent notamment l'emblème des clefs que tient le Sauveur.

Saint-Pierre, un genou en terre et les bras étendus, reçoit la mission que lui confère son divin maître et son regard tourné vers lui paraît exprimer l'enthousiasme de la foi. Saint Jean est auprès de Jésus comme celui des disciples que le Christ préférait. A ses pieds des brebis et des agneaux symbolisent les fidèles suivant cet autre texte du récit sacré : « *Pasce oves, pasce agnos...* » Dans la lancette de droite deux autres apôtres, St-Jacques et St-André, sont témoins de l'investiture donnée au Ier Pape.

Une barque dont la voile se silhouette sur le ciel rappelle que les douze apôtres n'étaient que de pauvres pêcheurs ignorants, eux qui devaient marcher à la conquête de l'univers.

Au fond, un paysage pour ainsi dire prophétique, laisse entrevoir le dôme de Saint-Pierre de Rome ind quant la perpétuité de la promesse faite au chef de l'Église.

Une vaste ordonnance d'architecture décorative traitée dans le style de la renaissance adopte pour le monument, encadre cette grande scène et relie entre elles les deux baies de la fenêtre. Dans la rose supérieure l'artiste a placé les armes de Léon XIII dont la représentation s'explique d'elle-même en rapprochant du premier pape, le souverain pontife actuellement assis dans la chaire de St-Pierre.

Ainsi, par ce premier vitrail placé dans l'église du Saint-Sépulcre, M. Noël Lavergne continue dignement l'œuvre de son père déjà si considérable en notre ville qui possède des verreries signées « Claudius Lavergne » dans les églises de Notre-Dame, de Saint-Martin, de Saint-Joseph, dans la chapelle des Sœurs de la Sagesse, etc. Mais ce qui fait surtout le mérite des compositions de MM. Claudius et Noël Lavergne c'est leur expression parfaitement religieuse dont sont frappées même les personnes peu instruites de nos saints mystères. On sent, en les voyant, que leurs auteurs sont des chrétiens convaincus, en même temps que d'habiles artistes, et ce n'est pas un éloge exagéré de dire qu'ils sont au premier rang des artistes chrétiens de notre époque et de notre pays.

Une voiture de boulanger de Mouveaux allait entrer rue du Grand-Chemin, dans l'après-midi de samedi, lorsque le bruit d'un train qui passait se fit entendre. Le cheval, prenant peur, partit subitement une allure vertigineuse.

Il courut ainsi l'espace d'une centaine de mètres. Un courageux passant, dont malheureusement nous ne savons le nom, fut alors assez heureux pour le maîtriser. On ne signale aucun accident.

La société de tir à la perche *Les francs tireurs roubaisiens*, dans son assemblée du 13 mars, décide : 1° Un tir de 2000 francs pour le dimanche 8 mai; 2° Un tir de 1000 f. pour le 14 juillet.

A partir du 1er avril, les ateliers de la maison Gustave Hoffmann, seront transférés, 19, rue Pellart. 14448—27505

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 33me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, **est en vente** au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

La sixième série des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

Gracchus. — 1° Initiation de l'Illustre élu des Quinze. — 2° Initiation du sublime chevalier Elu. — 3° Initiation du Grand Maître Architecte. — 4° Initiation du Royale-Arche. — 5° Initiation du Grand écossais de la Voûte Sacrée.

Tacite. — Initiation au grade de Secrétaire intime : de Prévôt et Juge, de l'Intendant des Bâtiments. — Le Conseil des elus du Grand Chapitre. — Le Maître Elu des Neuf; initiation représentant l'assinat d'Abibala. — L'Illustre Elu des Quinze : assassinat de deux compagnons d'Abibala. — Le Sublime Chevalier Elu. — La Voûte de Perfection; Le Grand Maître Architecte; Glorification du gnostisisme. — Le Royale Arche. — Le Grand Écossais de la Voûte Sacrée.

Prix de la Série : 50 centimes. — Série de luxe : 0,75 cent.

La réclamer aux porteurs ou à la librairie du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Deux gamins de 14 à 15 ans se sont introduits, hier après-midi, chez Mme Houplin, mercière, boulevard Gambetta, et trouvant le magasin vide, ils enlevèrent une quarantaine de francs renfermés dans le comptoir. Quand Mme Houplin survint, attirée par le bruit de la sonnette, les gamins s'enfuyaient : elle se mit à leur poursuite sans pouvoir les atteindre.

LILLE

Comice agricole de Lille. — Dans sa réunion de mercredi dernier, le comice agricole de Lille a voté des félicitations et des remerciements à la députation du Nord, à M. Develle, ministre de l'agriculture et à M. Méline, pour l'énergie et le dévoûment qu'ils ont montrés dans les débats de la Chambre, concernant la surtaxe des céréales.

Dans cette même réunion, il s'est occupé des droits à solliciter sur le maïs à son entrée en France, et aussi de l'installation projetée d'importantes boulangeries sur la frontière belge, qui leur permettraient de faire pénétrer dans le nord du pays à prix réduit.

Le comice a décidé en outre qu'un concours d'animaux reproducteurs et une foire aux instruments agricoles auraient lieu cette année, à la Bassée, et que l'époque en sera ultérieurement fixée.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Dubus, curé d'Ostricourt, est nommé curé de Mortagne. — M. l'abbé Roussel, d'Armentières, est nommé curé d'Ostricourt.

CONCERTS ET SPECTACLES

La Société chorale du Sacré-Cœur a offert dimanche dernier à ses membres honoraires un concert qui fait honneur à M. Cyrille Vaubierviet président, aqui avait fait la composition du programme.

Félicitations à MM. Steux et Lorthiois qui ont dirigé la société. Les chœurs ont été chantés avec justesse et les nuances bien observées.

Mentionnons M. Barenne, ténor, MM. David et Dédenre, chanteurs de genre, M. Carpentier, basse, et M. Desanois, baryton.

MM. Leronge et Christiaen ont bien amusé le public.

M. Eugène Battiau, organiste, a été à la hauteur de sa tâche.

En somme, la Société Chorale du Sacré Cœur est en très bonne voie.

Grand Café-Concert Théâtre des Arts, sous la direction de M. Maton, rue des Arts, 170-172, Roubaix.

Débuts de la nouvelle troupe.

Mlle Suzanne.

Mlle Maria (dite Gugusse),

Mlle Stella,

M. Parent, comique.

Chansonnettes, duos, opérettes. — L'ordre et le respect existeront. 14103—27416

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 12 mars

Présidence de M. PARENTY, vice-président

L'homme au nez pointu. — « M. le commandant on a apporté hier une boîte à votre adresse et j'ai acquitté 35 francs qui était dûs à la Compagnie du chemin de fer du Nord pour le transport de Paris à Lille. » Tel était le langage que tenait au commandant X.... de Lille, sa colocataire, Mme Y... — « Vous avez bien fait », répondit ce dernier, et il ouvrit, non sans émotion, la boîte en question; elle contenait une brique enroulée dans des chiffons.

Il prit des informations pour savoir quel était l'audacieux coquin qui avait ainsi escamoté 35 fr.; les recherches furent vaines. On sut seulement que l'escroc était petit de taille, noir de cheveux et qu'il avait le nez pointu. A quelque temps de là, diverses personnes de Roubaix qui avaient eu la douleur de perdre quelqu'un des leurs dans la quinzaine, recevaient la visite d'un monsieur qui leur tenait le langage suivant : « Votre père, votre fils, ou votre frère (suivant la circonstance) est mort et vous êtes son héritier; vous ignorez sans doute, chère madame, que monsieur votre parent avait des obligations du Comptoir d'Escompte.

Je l'ignorais entièrement, Monsieur. — Je viens précisément pour vous l'apprendre. Ces obligations sont de 100 fr. et le malheureux défunt (que Dieu ait pitié de son âme) doit encore verser à la caisse 25 fr. pour en être entièrement propriétaire. Comme vous êtes son héritière, il vous suffira de payer ces 25 fr. pour devenir entièrement propriétaire d'un titre qui a une valeur de 100 fr.

Inutile de dire que c'était un mensonge.

Le *Journal de Roubaix*, donne dans ses colonnes, le nom des personnes décédées chaque jour. Un escroc avait pris des informations sur la famille des décédés et opérait de la façon que l'on sait. Ce commerce était très productif.

M. le commissaire Henry sur la plainte du sieur Vercel, ouvrit une enquête qui aboutit à l'arrestation de Henry Hervé dit Defrance qui n'était autre que l'homme au nez pointu.

Le tribunal condamne Defrance à 15 mois de prison.

Vols à l'église Saint-Sépulcre à Roubaix. — Depuis quelque temps les personnes qui allaient aux offices religieux du Saint-Sépulcre étaient victimes de vols, qui, pour n'être pas importants, n'en étaient pas moins très désagréables. C'était un livre laissé sur une chaise, qui disparaissait subrepticement : c'était un manteau, un châle ou un foulard qui allait rejoindre le livre. La paroisse, d'ordinaire si paisible du quartier de l'Épeule, était dans une agitation qu'il importait de calmer au plus tôt.

Adolphine, la chaisière, surveilla les personnes d'allures suspectes, mais sans succès. Bien loin de là, un beau jour, elle constata avec stupéfaction que les chaises allaient en diminuant et qu'il en manquait une douzaine. Il n'y avait plus à hésiter; l'intervention de la police était nécessaire. M. le commissaire Henry mena l'enquête avec son habileté ordinaire et ne tarda pas à découvrir, dans la rue des Arts prolongée, dans la demeure de Stanislas Hiroux, une douzaine de chaises d'église, deux boîtes de bonbons fins et de pralines et de menus objets

Interrogé sur la provenance de ces objets la femme Hiroux déclara que sa petite fille les avait eues aux bonnes sœurs de son école. Mais sa déclaration était mensongère, car les chaises portaient la marque de l'église St-Sépulcre.

Le tribunal condamne la fille, le père et la mère chacun à un mois de prison.

Un acquittement. — Les nommés Philomène Leman, épouse Carpentier, demeurant hameau du Beau-Chêne et Jules Hochin, cabaretier, hameau de la Martinoire à Wattrelos, poursuivis devant le tribunal, pour... relations intimes, sont acquittés.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Wattrelos, le 18 mars 1887.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour obtenir l'insertion de la lettre suivante dans votre plus prochaine édition :

Permettez-moi, Monsieur le directeur, de venir, comme Wattrelosien, remercier publiquement Philolème de la bonne lettre, qu'il fait paraître, dans votre petite édition du 18 courant.

Nous lui sommes très reconnaissants de l'intérêt qu'il nous porte et de ce qu'il veut bien reconnaître la légitimité de notre désir d'avoir *enfin* une gare chez nous.

Aussi en retour des vœux qu'il forme pour notre *bonheur futur*, nous disons avec lui, *qu'en attendant* il n'y a rien de plus naturel que d'établir deux gares sur la même ligne, aussi rapprochées que possible l'une de l'autre, c'est-à-dire à 100 kilomètre au plus de distance, et nous sommes sûrs qu'il nous suffira de soumettre l'idée au Conseil municipal de Wattrelos, pour qu'il accepte immédiatement et se rende aux arguments irréfutables de sa lettre.

De cette façon il n'y aura aucun temps perdu, car on pourra combiner l'heure du passage du train de la ligne de Somain avec celle d'arrivée des train de Belgique à la nouvelle gare, tandis que si la gare se trouvait à Wattrelos, il est probable que le train arriverait toujours trop tard et ne pourrait donc attrapper au passage, celui de la ligne de Somain.

Nous profitons aussi l'intention de faire remarquer au conseil municipal de Wattrelos combien il a tort de vouloir établir une gare approximité des agglomérations. Il est bien plus naturel de choisir un endroit désert, comme celui de la gare du Pile, par exemple, afin d'éviter les cohues qui vous expossent à toutes sortes d'ennuis, y compris celui de manquer de place, au moment où nous avez absolument besoin de partir.

Philolème peut compter sur nous pour faire le nécessaire à cet égard et, sitôt que nous aurons réussi, nous nous empresserons de lui en faire part.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, avec mes remerciements, mes salutations distinguées.

Un Wattrelosien.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du vendredi 18 mars 1887.

AFFAIRES LORTHIOIS

M. l'avocat-général de Savignon a donné ses conclusions. Elles se résument ainsi :

I. *MM. Jules Desurmont et fils contre M. Félix Lorthiois.* — 1° Il n'y a pas eu vente au poids, comme le décide le tribunal de Tourcoing, mais vente en bloc d'un corps certain.

2° Au cas où la Cour estimerait, au contraire, avec le tribunal, qu'il y a eu vente au poids, elle devrait admettre qu'il y a eu livraison de la marchandise, non point une livraison matérielle, mais une livraison qui ne s'est pas moins opérée consensuellement, d'après l'intention des parties.

3. M. Lorthiois n'a donc gardé la marchandise, pour le compte de ses acheteurs, qu'à titre de dépositaire. Il a été dépositaire gratuit; mais, pour être libéré par la perte de la chose, de l'obligation lui incombant à ce titre, de restituer la marchandise aux acheteurs-déposants, il faudrait qu'il prouvât que la perte de cette marchandise a été le résultat d'un pur cas de force majeure. Il devrait, par conséquent établir qu'elle a été la cause du feu; que ce sinistre s'est produit indépendamment non seulement de son fait, mais de toute faute de sa part; que l'incendie en un mot, qui ne constitue pas par lui-même un cas fortuit, en a été un dans l'espèce. Or, il ne fait pas cette preuve. Il est donc tenu à des dommages-intérêts.

4° Mais, d'un autre côté, il n'est pas non plus démontré que le sinistre soit ici dû à la faute de M. Lorthiois. Dans ces conditions, la cour doit déterminer *ex æquo et bono* les dommages-intérêts à payer par celui-ci. Pour leur évaluation, elle jouit d'un pouvoir discrétionnaire et, comme elle possède tous les éléments d'appréciation en ce qui les concerne, elle n'a qu'à en fixer elle-même le chiffre, sans renvoyer à nouveau, l'affaire devant le tribunal de Tourcoing et prolonger ainsi le débat.

II. *MM. Déherripon et Dujardin contre la société Caullier et recours en garantie.* — 1° Il n'y a pas lieu de disjoindre comme l'a fait le tribunal, la demande principale et les trois premiers recours en garantie, d'avec le dernier de ces recours, celui de la maison Toulemonde-Destombes contre M. Lorthiois. Il convient donc de statuer à la fois sur tous les recours et par un seul et même arrêt.

2° Comme ici encore il y a eu vente en bloc d'un corps certain et que c'est le même solde de lot qui comme corps certain, est passé de mains en mains, par des revenues successives, c'est toujours le même nombre de kilos qui doit servir de base pour l'évaluation des dommages-intérêts entre toutes les parties en cause. Ce nombre est celui de 3619 k. Les différents chiffres du jugement doivent être rectifiés en prenant cette base.

3° Seulement, au sujet du recours en garantie de la maison Toulemonde-Destombes contre M. Lorthiois il y a lieu, tout en admettant ce recours, de le restreindre au montant de la perte que cette maison a éprouvée sur la revente de cette marchandise, à la différence, des autres parties en cause qui toutes ont réalisé sur cette revente un bénéfice. Cette perte a été de 0 fr. 35 au kilo.

III. — *MM. Motte-Bossut fils contre M. Lorthiois.* — 1° Il s'agit ici d'une vente au poids, de marchandises à livrer ensuite par fractions hebdomadaires, et non d'une vente en bloc d'un corps certain, comme dans les deux premières affaires.

2° La somme due par M. Lorthiois, pour balance de compte, est bien de 1088 fr. 15.

3° Quant aux dommages-intérêts que doit ce dernier, il y a ici une raison spéciale pour les mitiger : Si, au 8 juillet, date de l'incendie, M. Lorthiois n'avait pas encore livré les 7269 k. qui étaient prêts dans ses magasins, ce n'est que parce qu'un mémorandum du 8 juin, de MM. Motte-Bossut, lui avait fait ajourner les livraisons.

Audience du samedi, 19 mars 1887

Machines à coudre

En 1883, M. P. Langeraert convint avec M. G. Jurion, marchand de machines à coudre à Lille, qu'il serait le seul représentant de ce dernier pour le Nord et les départements voisins; qu'il aurait une maison de vente à Roubaix, mais devrait l'alimenter exclusivement avec des machines provenant de la maison Jurion; qu'enfin ceci-ci serait tenue de lui renvoyer les commandes qu'elle recevrait directement de Tourcoing, Wattrelos, Croix, Wasquehal et les autres communes de cette région.

En 1884, M. Langeraert cessa d'être le représentant de M. Jurion; mais le surplus des conventions antérieures fut maintenu. En 1886, des difficultés, étant survenues, furent soumises au tribunal de Roubaix.

M. Jurion prétendit que M. Langeraert avait alimenté sa maison de Roubaix, contrairement aux stipulations de 1883. Il reprocha également à ce dernier d'avoir fondé une maison à Tourcoing et de l'alimenter en s'adressant à d'autres que lui. Il demanda, en conséquence, le renvoi devant juge ou expert-comptable, pour faire le relevé de ces contraventions aux stipulations et apprécier les dommages-intérêts à lui dus de ce chef.

M. Langeraert répondit : Sans doute, pour les besoins de ma maison de Roubaix, je me suis parfois adressé à une autre maison que la maison Jurion; mais l'existence de ces commandes, du reste peu importantes, n'a pas été cachée à celle-ci et provenait soit de ce que M. Jurion ne voulait pas de machines du système exigé par mes clients, soit de ce qu'il n'avait pu me livrer en temps ce qui m'était nécessaire et mettait de fréquents retards à m'approvisionner. Quant à ma maison de Tourcoing, il n'a rien à me reprocher, car notre convention ne lui réservait l'alimentation que de celle de Roubaix. Enfin, il a violé la partie de nos conventions par laquelle il s'obligeait à me renvoyer toutes les commandes qui lui seraient adressées directement d'un certain nombre de localités. C'est pourquoi je demande, à mon tour, la résiliation à ses torts, de nos arrangements de 1883, et le renvoi devant juge, pour déterminer le nombre de machines qu'il a vendues dans ces localités et le préjudice que j'ai ainsi subi.

Par jugement du 23 décembre 1886, le tribunal de Roubaix a autorisé MM. Langeraert et Cie à prouver par enquête que M. Jurion a exécuté des commissions qui lui avaient été adressées directement des localités dont il s'agit et qu'il a connu leur origine. C'est ce jugement qui est frappé d'un appel qui se discute devant la seconde Chambre.

PETITE CORRESPONDANCE

A M. Charles D... — Nous vous conseillons de vous adresser à la mairie, aux bureaux militaires.

NORD

Douai. — M. de Fellevile, ex-doyen de la Faculté de droit, vient d'adresser, au *Progrès du Nord*, une deuxième lettre, en réponse au dernier article de ce journal où s'y défend d'avoir eu l'intention de passer de la Faculté de l'État, à la Faculté libre de Lille; il dit aussi qu'il a des raisons de croire qu'on va bientôt le révoquer de ses fonctions de professeur de la Faculté, et il ajoute.

« Mais je soupçonne que le conseil supérieur de l'instruction publique et le Parlement pourraient bien, d'ici là, apporter quelque obstacle à la réalisation de ces honnêtes projets.

« Le principe de l'inamovibilité suffit d'ailleurs à protéger mon droit fondé sur la loi du concours, source de notre recrutement originel; et je ne me laisserais pas faire facilement, je vous en préviens, en pareille matière. »

— On lit dans le *Libéral* :

« Quelques uns de nos concitoyens se proposeraient de faire demain, à l'occasion de la Mi-Carême, une manifestation carnavalesque qui serait douteuse comme goût et assurément dangereuse au point de vue des résultats pour lesquels nous luttons.

« Nous les supplions de renoncer à ce projet et nous attendons cela de leur sagesse, de leur clairvoyance et de leur patriotisme.

« Au surplus, nous croyons devoir les avertir que l'administration préfectorale a donné à la police et à la force armée des ordres les plus rigoureux pour réprimer toute tentative de ce genre. »

Fourmies. — Les funérailles de M. Soufflet, curé de Fourmies, ont eu lieu hier au milieu d'une affluence énorme.

FEUILLETON DU 21 MARS 1887. — 16 —

LE CONTUMAX

Par Raoul DE NAVERY

V

Les détraqués de Paris

— Combien vous faut-il pour cette consultation? demanda Athénais avec amertume.

— Rien! fit le docteur : vous la dédaignez et vous avez tort... Enfin, si vous avez besoin de moi, adressez-moi une dépêche...

Mme Horel tendit le bout de ses doigts à Galéas, puis elle quitta le cabinet du docteur.

— Celle-là finira par le suicide!

Une carte fut passée au docteur qui sourit en lisant le nom de celui qui l'attendait. Une minute après, un homme à la taille robuste, au cou court, au visage apoplectique, tendit la main au patricien.

— Ça va mal! très mal! dit-il d'une voix dolente contrastant avec le ton brique de son visage et son apparence de vigueur.

— Est-ce que vous ne gagnez plus à la bourse?

— Je gagne toujours, mais la goutte ne me quitte pas... J'ai gravi votre escalier avec mille difficultés; la marche devient impossible, je passe de longues journées dans mon fauteuil... la vie m'est insupportable!

— Excepté quand revient l'heure du dîner.

— Que voulez-vous! la gourmandise est mon unique consolation.

— Dites, votre grande ennemie.

— Je ne puis le croire.

— Est-ce que les paysans souffrent de la goutte? Beaucoup d'exercice, une vie frugale, voilà l'unique remède au mal dont vous vous plaignez... Mais qui de vous comprend la vie normale. Du jour où vous mettez le pied au palais de la Bourse, vous pénétrez dans une vie à part, faite des fièvres de l'espérance et des abattements de la déception. Le gain inattendu vous rends prodigues. On dirait que vous éprouvez une sorte de hâte à jeter à pleines mains ce qui vous coûta si fort à ramasser. Le cerveau se détraque lentement; l'affolement de l'or vous saisit; son vertige vous entraîne; vous demandez à la fois à la vie toutes ses jouissances physiques.

Pas de vins assez chers, assez rares pour vos soifs, de mets assez rares pour vos tables; après avoir enfiévré votre cerveau par de fantastiques calculs, vous vous brûlez le sang à l'aide de condiments venus de Java ou des Indes. Puis, après avoir vécu de cette vie de plaisir, passé vos après midi à la Bourse, vos soirées au théâtre, vos nuits dans les cabarets élégants, vous vous plaignez de la santé qui décline, de la goutte qui vous torture... Commencez, non point par enrayer, ce serait trop peu, mais par dételer : mettez-vous au régime, quittez Paris pour un temps, ou du moins renoncez à votre façon d'exister, de veiller toutes les nuits et de ne sortir qu'en voiture, bêchez votre jardin dans votre terre de Villiers, ou grimpez les six étages de pauvres maisons où vous trouverez des misérables souffrant d'un mal bien différent de la goutte : la faim... Après cela, si mon conseil vous déplaît, il me reste mille remèdes à votre service à commencer par le mien; le *Fluide jacanais*!

— Guérit-il souvent?

— Jamais, il console par l'espérance, voilà tout, comme tous les remèdes contre la goutte...

— J'en mettrai dix rouleaux dans ma voiture... Cela ne coûte guère d'essayer; mais renoncer à Paris, aux dîners que vous condamnez, à la fièvre de l